» Tous ceux qui, obéissant à d'angustes directions, ont accepté la République pour l'améliorer, seront heureux de présenter comme programme aux électeurs, la République des honnêtes gens. Et les autres, ceux à qui des déclarations républicaines ont paru jusqu'ici impossibles, mais qui n'ont jamais mis en question l'existence de fait du régime, ceux-là ne feront aucune difficulté d'unir leurs efforts à ceux des premiers pour faire triompher la cause des honnêtes gens. »

A l'issue de la réunion, les principaux catholiques présents se sont réunis et ils ont décidé de former un comité catholique pour l'arrondissement de Brest d'après le programme exposé par Mgr d'Hulst.

Un ballon dirigeable allemand

Berlin, 10 janvier. — Berlin verra sous peu un événement scientifique. Il y a longtemps, l'empereur a légué à la société pour l'étude de la navigation aérienne une somme de 50.000 marcs. Cette somme a été employée pour la construction d'un ballon d'un volume de 1,700 mètres cubes.

C'est avec ce ballon que le lieutenant Gros de la division de la navigation aérienne fera prochainement d'intéressants essais au point de vue scientifique.

C'est surtout le problème du ballon dirigeable qui fera l'objet de ces expériences aériennes dont les résultats sont attendus avec une légitime curiosité.

Les dynamitards de Westphalie

Gelsenkirchen, 10 décembre. — Ce soir, à 8 heures, des cartouches de dynamite ont fait explosion devant deux hôtels de notre ville.

Les explosions ont causé des dommages matériels, mais personne n'a été blessé.

Essen, 10 janvier. — On mande de Gelsenkirchen à la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, qu'une explosion de dynamite s'est produite devant l'*Hôtel de Beaumeister*, situé près de la gare.

Des cartouches avaient été placées avec leur mèche allumée sur le rebord des fenêtres. Aussitôt après l'explosion, tous les voyageurs se sont précipités au dehors.

Il n'y a eu heureusement personne de blessé; un grand nombre de vitres ont été brisées, et la façade de l'hôtel a été légèrement lézardée.

Assassinat d'un garde-chasse

Montluçon, 10 janvier. — Un nommé Beaumont, garde-particulier au château d'Argentière, près de Montluçon, appartenant à M. Laperelle, surprit un braconnier qui chassait et menaça de lui dresser procès-verbal. Le braconnier tira alors sur le garde qui reçut charge dans le côté et la figure. Les blessures de Beaumont sont graves. Le meurtrier a été arrêté.

Une mine inondée en Angleterre. — 25 victimes

Londres, 10 janvier. — La mine d'étain de Saint-Just en Cornouailles a été inondée. Vingt-cinq mineurs sont noyés.

La guerre civile à La Plata

Buenos-Ayres, 10 janvier. — La lutte a recommencé à Corrientes, entre les troupes des deux partis. Il y aurait eu beaucoup de tués et de blessés de part et d'autre. Les quelques prisonniers faits auraient été fusillés. La ville de Caseros s'est rendue au bout de quinze jours.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 janv. — Hauteur barométrique, 768. Température. A sept heures du matin 6 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 2 » »
A cinq heures du soir 4 » »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

PLUS DE CRUCIFIX DANS LES ÉCOLES COMMUNALES !

C'est le citoyen maire Henri Carrette qui a donné l'ordre au piqueur en chef de la Ville d'enlever les crucifix dans celles des Ecoles communales où ils avaient été respectés jusqu'ici. Il a commis là un acte d'impiété que personne ne lui demandait et qui soulèvera les consciences contre lui et contre son administration.

Mais, il est trop juste de l'ajouter, ce socialiste-révolutionnaire n'a fait que s'inspirer d'une loi édictée, il y a plus de dix ans, par les opportuno-radicaux du Sénat et de la Chambre des députés. Cette loi, on n'avait jamais osé l'appliquer, ici, avec toutes ses conséquences, par respect du sentiment public... On y avait apporté, on y apporte encore, en pratique, beaucoup de tempéraments, M. Carrette n'admet pas ces tergiversations : Puisque, dit-il à ses anciens alliés gouvernementaux, vous avez mis légalement la Religion chrétienne hors de l'Ecole, puisque vous n'avez cessé de nous répéter, à la tribune et dans vos journaux, qu'elle « crétinise » nos enfants, pourquoi souffrez-vous qu'on laisse sous leurs yeux l'image de Celui qui la personnifie ? Que faites-vous donc de la *neutralité* scolaire ? Et M. Carrette a la logique pour lui. Les âmes croyantes, attristées par le scandale de l'autre semaine, doivent en faire remonter la responsabilité première aux députés et aux sénateurs qui ont voté cette loi : ce sont les vrais coupables et ce sont eux qui porteront, devant l'avenir, tout le poids de la démoralisation effrayante qu'elle a accélérée dans l'enfance et dans la jeunesse ouvrières de nos grandes villes.

Par une série de circulaires ministérielles, de décisions du Conseil d'Etat interprétant les textes législatifs aussi judaïquement que possible, les gouvernants ont empêché les municipalités indépendantes d'adoucir ce que cette loi a de révoltant au seul point de vue de l'équité, de l'égalité entre les citoyens, de la liberté des consciences. Ils ont interdit de subventionner les écoles libres et il a fallu user de mille détours, à Roubaix, de 1884 à 1892, pour donner des fournitures classiques aux enfants pauvres des Ecoles catholiques, comme on les donnait aux élèves des Ecoles officielles... Chaque fois qu'un Maire conservateur essaie de tenter quelque chose dans le domaine scolaire, il est aussitôt arrêté par le préfet et par l'autorité académique. Vient un Maire socialiste qui *envoie ses agents arracher le crucifix et les* emblèmes religieux dans les Ecoles : le préfet et l'Académie ne disent rien, et ils ne peuvent rien dire, puisque tout a été fait, depuis dix ans, pour *qu'en matière d'enseignement*, les municipalités soient impuissantes pour le Bien et toutes puissantes pour le Mal.

L'administration de M. Carrette nous avait déjà montré, par le choix et aussi par l'élimination de certains livres classiques, qu'elle entendait marcher en avant dans la voie où la majorité parlementaire — la majorité du Panama — a engagé le pays. L'enlèvement des crucifix vient encore accentuer ses intentions.

Mais si, à l'hôtel-de-ville de Roubaix, on se montre conséquents avec les principes et les exemples de l'opportunisme anti-chrétien, combien on s'y éloigne de plus en plus de la cause vraiment démocratique !

Quoi de plus étrange, en effet, que cette municipalité dite ouvrière voulant effacer de la pensée des enfants du peuple, le souvenir du Charpentier crucifié par les riches, les bourgeois, les grands de son temps, *parce qu'il avait trop aimé les pauvres gens* !

Faut-il que la propagande anti-religieuse des écrivains et des conférenciers rouges ait assez *perverti le sens commun chez nos municipaux*, pour qu'ils en arrivent à de pareilles incohérences !

Ils ne croient pas, nous le savons, comme nous croyons, nous, au Fils de Dieu venu sur la Terre pour enseigner au Monde la Vérité éternelle oubliée, méconnue, travestie par *les passions et les ignorances* de tant de siècles accumulés. Mais *s'ils ne consentent* à voir dans Jésus qu'un homme, un « homme divin », comme dit Renan, *un Philosophe, encore devraient-ils se rappeler que* la seule *Révolution* sociale qui ait jamais servi jusqu'ici la cause populaire dans l'ensemble de l'humanité a été *faite par cet Ouvrier et par sa Doctrine*, et qu'il n'y a pas eu, depuis bientôt dix-neuf cents ans, un grand progrès social durable, une grande œuvre humanitaire, qui n'aient été accomplis en son nom. Et, phénomène extraordinaire que l'Histoire justifie à chacune de ses pages, tout ce qui a été fait sans Lui ou contre Lui, a été fait en même temps contre le Peuple. Cette loi est immuable et l'évolution à laquelle nous assistons n'y changera rien. Ou cette évolution s'inspirera de l'Evangile, de la pensée du Christ, ou elle rejettera l'Europe industrielle, l'Europe ouvrière, dans un état qui sera pire que l'*Esclavage antique*.

Je n'ose pas demander M. Carrette et à ses collègues de méditer cette vérité, qui n'est pourtant qu'un fait tout d'observation ; mais que n'ont-ils au moins le bon sens de se dire qu'administrant une ville dans laquelle toutes les églises débordent aux messes du dimanche, il est de leur devoir et de leur intérêt de respecter les consciences religieuses ? Quand donc comprendront-ils combien ils seraient forts, tout ce qu'ils auraient pu, tout ce qu'ils pourraient peut-être encore, si, au lieu de se faire les singes des politiciens sectaires, ils savaient se montrer une bonne fois des *ouvriers*, rien que des *ouvriers*; pensant et agissant seulement en *ouvriers*?

ALFRED REBOUX.

M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, nous adresse cette lettre :

« Roubaix, le 10 janvier 1893.

» Monsieur le Directeur,

» Dans une affiche placardée sur les murs de la ville et dont le *Journal de Roubaix* a parlé, M. O. Branquart, adjoint au maire de Roubaix, m'accuse d'avoir entretenu la presse, d'incidents qui se seraient passés, en ma présence, au sein de l'administration municipale.

» Je dois à la vérité de déclarer que cette accusation, qui sort de l'imagination évidemment trop féconde de son auteur, ne repose sur aucun fondement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» GILBERT SAYET. »

La prochaine conférence à la Société de Géographie aura lieu, samedi, 14 janvier. Elle sera donnée par M. Michel de Bernoff, qui fera la relation de son voyage à pied (9,500 kilomètres en moins de 10 mois et demi) à travers la Russie, l'Auiriche, l'Allemagne, la Suisse et la France.

Une conférence de M. le chanoine Margerin. — On nous apprend que M. le chanoine Margerin, curé de Fourmies, dont on n'a pas oublié le rôle héroïque lors des tristes évènements de 1891, donnera une conférence, dimanche, à l'Hippodrome de Roubaix. M. Margerin parlera de la laïcisation des écoles.

Remise d'un drapeau. — La Société des anciens militaires de 1870 vient de recevoir de son président d'honneur, M. Paul Watine, un superbe drapeau, de grande valeur. Remise en a été faite aux anciens militaires, en leur local, café Saint-Georges, rue du *Grand Chemin* ; *M. Paul Watine a profité de la circonstance pour prononcer une allocution, toute vibrante de patriotisme.*

Nous avons annoncé la distinction accordée par la Société des Sciences, à Mlle Florentine Delerue; dans son rapport, lu, dimanche, à la séance générale, M. Quarré-Reybourbon, dit :

« L'existence de Florentine Delrue, âgée de 78 ans, est une série d'actes de dévouement et d'abnégation. Ouvrière dans la maison de M. Wibaux-Motte et travaillant douze heures par jour, elle fut, pendant vingt-cinq ans, l'ange gardien d'une famille éprouvée par la maladie et la misère. Elle renonça au mariage pour se consacrer à sa mère pauvre et veuve, puis à une sœur aînée, maladive et mère de quatre enfants. Elle eut beau prendre sur son sommeil pour entretenir la propreté du ménage et sustenter des estomacs délabrés, elle vit successivement s'éteindre les siens, entre ses bras, après avoir adouci leurs derniers jours par des soins dévoués et d'efficaces consolations.

» En 1865, elle quitta la fabrique pour entrer dans la famille de son patron. Aimée et respectée de tous les ouvriers, bonne et patiente, discrète et délicate, elle gagna l'affection de Mme Wibaux et se fit chérir de ses enfants. Aujourd'hui la vieille Florentine, vénérée de tous, connaît par leurs noms les trente-cinq enfants et petits-enfants de ses maîtres. Elle s'efforce de donner des soins aux malades et de consoler les affligés. En décrivant cette carrière honorable, M. Wibaux ajoute : je la garde, elle porte bonheur à ma maison. »

Les vols dans les églises. — Nos lecteurs se rappellent que dans le courant des années 1891 et 1892, de nombreux vols ont été commis dans les églises de l'arrondissement de Lille, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes, sans qu'on soit parvenu à découvrir les coupables.

Il y a quelques jours, une bande de malfaiteurs étaient pris en flagrant délit de pillage dans une église de Laval (Mayenne). Deux individus — les chefs de bande — Faignion et Petit, furent arrêtés et mis au secret. Au cours de l'interrogatoire que leur fit subir le parquet de Laval, ils s'avouèrent être les auteurs de plusieurs vols commis dans le département du Nord et entre autres de celui perpétré avec tant d'audace dans l'église de Notre-Dame-de-Lourdes, à Tourcoing.

Plusieurs commissaires de police de la région qui ont ouvert des enquêtes au sujet de ces vols sont cités à comparaître comme témoins au cours des débats du procès Faignion et Petit, qui s'ouvriront devant la cour d'assises de la Mayenne jeudi prochain et dureront plusieurs jours. M. Van Costenoble, commissaire de police de Roubaix est au nombre des témoins.

Une arrestation importante. — Mardi, dans la soirée, la police de sûreté a procédé à l'arrestation d'un individu d'origine étrangère, soupçonné d'être l'auteur d'un vol avec effraction, commis il y a quelque temps. L'inculpé, interrogé par le commissaire du quartier, a nié les faits qui lui étaient reprochés. En dépit de ses dénégations, le magistrat l'a fait écrouer au dépôt, afin de pouvoir entendre les témoins, au sujet de l'emploi du temps de l'inculpé dans la soirée qui a précédé le vol en question.

On nous avait rapporté, et nous avons mentionné le bruit, qu'un enfant d'une dizaine d'années se serait noyé, avant-hier dans l'étang de Barbieux.

La nouvelle n'est pas confirmée. On nous dit qu'un enfant est bien tombé dans l'étang, mais qu'il en est sorti sain et sauf.

Un accident s'est produit, mardi matin, à huit heures rue de Lille; un homme d'une cinquantaine d'années, J.-B. Delplanque se trouvait dans sa cuisine occupé à accrocher un tableau sur la muraille, lorsque la chaise sur laquelle il était monté, bascula; M. Delplanque tomba et se démit le bras.

Trois arrestations. — La première est celle d'un expulsé, habitant le Mont-à-Leux, qui était venu s'enivrer à *Roubaix*.

La seconde est relative à un individu qui s'était également enivré — *sans vouloir, nulle part, payer ses consommations.*

La troisième a été opérée pour un fait d'escroquerie : *un individu*, le sieur P..., avait bu et mangé pour un franc cinquante dans un restaurant de la Grande-Place, et, au quart d'heure de Rabelais, avait déclaré n'avoir pas un sou.

Les contraventions du jour. — Une patrouille a dressé procès-verbal, dans la nuit de lundi à mardi, à charge de deux batailleurs qui se livraient, rue de la Gare, à un bruyant pugilat. *Un autre rapport a été rédigé à charge* d'un individu qui, dans un estaminet du boulevard Gambetta, avait asséné un formidable coup de poing, sur la figure d'un de ses amis.

Croix. — *Orphéon de Croix.* — Mercredi 11 janvier, à 9 heures précises, mise à l'étude d'un nouveau chœur.

— *Menaces de mort.* — Samedi soir, à la suite d'une discussion au sujet d'un règlement d'argent, entre un ouvrier nommé Barthélemy Gillis et son patron, M. Lorthiois, jardinier, demeurant rue des Ogiers, ce dernier prit la fuite. Gillis le poursuivit une bêche à la main, menaçant de le tuer. Il ne parvint heureusement pas à l'atteindre.

Plainte a été déposée par M. Lorthiois. Gillis a été arrêté mardi matin, en son domicile, rue des Ogiers, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Il est âgé de 26 ans et marié.

Communications diverses

Tous les jeunes conscrits de la classe 1892, sont invités à la réunion qui aura lieu, le samedi 14 janvier 1893, à 8 heures du soir, au local de la *Paix*, boulevard de Belfort.

« **Mélomanes roubaisiens** ». — MM. les sociétaires sont *instamment priés de bien vouloir se rendre au siège* de la société, pour une communication très importante, le mercredi 11 courant à 9 heures précises du soir. *Présence indispensable.*

Choral Nadaud. — La Commission administrative rappelle aux sociétaires la répétition qui aura lieu avec le choral mixte, jeudi à 9 heures précises du soir.

Menton. *Une personne, d'un âge mûr, très respectable, installée tout récemment à Menton*, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, *qui trouveraient chez elle des soins très dévonés*, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 65901—32742

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 33512

TOURCOING

L'incendie de la rue du Tilleul. — M. Duvillier-Watine a adressé la lettre suivante à M. A. Masquelier, commandant des sapeurs-pompiers,

« Monsieur le commandant,

» Avec mes meilleurs sentiments, je vous prie de recevoir la somme de cent francs que je vous remets pour la caisse de retraite des pompiers.

» Recevez mes sincères salutations.

» E. DUVILLIER-WATINE. »

Un vol de 100.000 fr. de titres. — Un propriétaire de la Sarthe a été récemment victime d'un vol de *100.000 fr. de titres divers*, parmi lesquels se trouvent deux obligations de l'emprunt de 1800, Roubaix-Tourcoing. Le volé a fait frapper ces deux valeurs d'opposition.

Un vol de numéraire. — Le chauffeur de M. Masquelier, Jean-Baptiste Dumont, avait déposé, samedi dernier, ses vêtements dans un placard près de la machine. Il avait mis dans l'une des poches une somme de trente francs ; quelque temps après, il s'aperçut qu'il ne lui en restait plus que vingt.

La semaine précédente, une paire de bottines avait été volée à un ouvrier de M. B..., marbrier. Divers indices donnent à penser qu'il n'y a, pour ces deux méfaits, qu'un seul et même coupable.

Désinfection. — Plusieurs cas de variole ou de scarlatine s'étaient déclarés à la Cité, rue Nationale. On a procédé, mardi après-midi, à la désinfection des quatre dortoirs, au moyen du pulvérisateur.

C'est par pure précaution qu'on a désinfecté : car les cas de maladie dont nous parlons étaient on ne peut plus légers.

— *Une importante capture.* — Dans la nuit de lundi à mardi vers une heure, les préposés de Neuville, en surveillance à la Plaine Castel, ont poursuivi deux individus venant de la frontière et porteurs de lourds ballots qu'ils ont jetés à l'approche des douaniers. Après une longue course l'un des deux fraudeurs a été capturé. C'est le nommé Arthur Barré, âgé de 18 ans, né à Tourcoing, demeurant à Roubaix, rue de Flandre. Il se donne la qualité de rattacheur, mais depuis longtemps il ne vit que de fraude.

Les deux charges se composaient de 80 kilos de poivre en grains d'une valeur de 320 fr.

L'incendie d'une ferme à Rouges-Barres. — Mardi matin, vers minuit et demi, un incendie d'une violence extrême a détruit les bâtiments d'exploitation agricole et la maison d'habitation de M. Despatures, fermier à Rouges Barres, commune de Marcq-en-Barœul.

Le feu a pris dans la grange, probablement par suite de l'imprudence de quelque domestique ou la malveillance d'un vagabond.

L'alarme a été donnée très rapidement; malheureusement, l'incendie s'est propagé avec une telle rapidité que tous les secours ont été inutiles.

Cependant, grâce à M. Lamblin, conseiller municipal pour la section de Rouges-Barres, et à M. Jeunesse Tiers, le bétail a pu être sauvé.

Le sinistre, évalué à une trentaine de mille francs, est couvert par une assurance.

Linselles. — La succursale de la caisse d'épargne de Lille, est définitivement installée à la mairie: l'entente n'ayant pu se faire avec la caisse d'épargne de Tourcoing pour le choix du sous-caissier de sa succursale, laquelle reste fixée à l'estaminet des « Trois Rois. »

Voici les noms des administrateurs de la nouvelle succursale :

MM. le Maire, président de droit; Demarcq, Hennion, Delaoutre, Destombes, Delobel et six; tous conseillers municipaux à l'exception de M. Delaoutre. Sous-caissier, M. Lefebvre.

Nouville-en Ferrain. — Par décret en date du 10 décembre 1892, et par suite de la mort du regretté Auguste Dainez, commandant la Compagnie des Sapeurs-pompiers, M. Charles Phalempin-Rousselle, sous-lieutenant, a été promu au grade de lieutenant et M. Alphonse D'Halluin-Leclercq, ex-caporal à la 21e section de commis et ouvriers militaires d'administration, a été nommé sous-lieutenant.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La loi de onze heures. — Voici le texte du nouveau règlement voté par l'assemblée des filateurs dans une des salles de la Société Industrielle, le mercredi 28 décembre 1892.

Article premier. — A partir du 1er janvier 1893, la journée de travail effectif sera réduite à onze heures.

Art. 2. — Le travail de onze heures sera réglé de la façon suivante :

A la mise en marche de la machine, les ouvrières devront être en leur place de travail à leurs métiers respectifs; ils ne devront quitter cette tenue de travail qu'après l'arrêt de la machine.

Art. 3. — Tout ouvrier qui se sera soumis exactement aux prescriptions qui précèdent et qui n'aura pas manqué à son travail dans le courant de la quinzaine, recevra le même salaire journalier que pour douze heures de travail.

Art. 4. — Tout ouvrier qui ne se sera pas conformé rigoureusement au présent règlement ou qui aura manqué à son travail dans le courant de la quinzaine, ne recevra qu'un salaire calculé sur onze heures de travail.

Une dégringolade à la Bourse de Lille. — Mardi, à deux heures quinze, un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences a eu lieu à la Bourse de Lille, à l'angle de la rue des Sept-Agaches et de la place du Théâtre.

Une partie de la corniche en pierres, sur une longueur de 40 à 50 centimètres, s'est soudain détachée et s'est effondrée sur le trottoir de la place du Théâtre au moment où deux personnes venaient précisément de passer en cet endroit. Quelques secondes plus tôt, un grand malheur aurrait pu arriver.

Funérailles de M. F. Lavainne. — Les obsèques de M. Lavainne, directeur honoraire du Conservatoire, ont eu lieu mardi, à dix heures, en l'église St-Etienne.

La levée du corps a été faite par M. le vice-doyen.

En tête du cortège venaient les élèves du Conservatoire portant les couronnes offertes par les membres de la commission, les professeurs et les élèves.

Sur un coussin de velours noir étaient placées les décorations du défunt.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Ratez, directeur du Conservatoire, Hermann, professeur, F. Lecocq, membre de la Société des sciences et Van de Weghe, membre de la commission de patronage et de surveillance.

Le deuil était conduit par quelques membres de la famille de Mme Lavainne et des amis personnels du défunt.

M. le maire de Lille suivait le convoi, accompagné des membres de la commission du Conservatoire, de la Société des sciences, des professeurs.

Pendant le service, un orchestre symphonique, sous la direction de M. Ratez, a exécuté l'andante de la *Symphonie romaine*, le Mendelssohn, et l'allegretto de la *Symphonie, en la, de Beethoven*.

M. Seiglet a interprété l'*Elégie d'Ernst*, avec accompagnement d'orgue, et M. Schillio avec ses élèves, a joué un andante dont il est l'auteur.

Au cimetière, M. le maire de Lille a prononcé l'éloge de M. Lavainne.

M. Van de Weghe a lu le discours que devait prononcer M. H. Verly au nom de la Société des sciences : il a retracé la vie si bien remplie de l'éminent musicien, qui, jusqu'à ses derniers moments, n'a cessé d'écrire.

CONFIDENCE DU NOUVEL AN

Vous n'aimez pas le jour de l'an, ami lecteur, vous nestez contre les visites banales que l'on fait avec le nez bleui et l'humeur exécrable !... Moi je bénis de toute mon âme le premier janvier, je l'attendais rempli d'impatience et je trouve qu'il tardera trop à revenir ! C'est qu'il me permettait de me présenter sans commentaires chez Madame X... et que j'ai depuis fort longtemps dans l'âme un... « béguin » prononcé pour cette charmante femme, « béguin » que vous comprendrez sans peine, quand je vous dirai qu'elle a l'esprit fin et délicat, toutes les coquetteries féminines, la grâce et la dignité de la femme comme il faut, des yeux de velours, une bouche rieuse !... Heureusement que vous ne la connaissez pas et que vous ne me connaissez pas ! Si vous la connaissiez, j'en serais jaloux ! si vous me connaissiez, j'en serais confus, je suis enthousiaste comme collégien !

Donc, au jour dit, j'ai sonné à la bienheureuse porte, dont les numéros dansaient une sarabande devant mes yeux troublés... On m'introduit dans le salon, où la maîtresse de maison vient à moi, les mains tendues, et me souhaitant, de sa voix d'or, tout un bonheur que je tenais déjà ! Quel salon ! et comme il reflète dans son ensemble et dans ses détails le goût exquis qui préside à son arrangement : assez de bibelots pour qu'il soit gai, pas trop pour qu'on puisse s'y mouvoir ; un feu vif et clair, et, dans l'angle, comme un véritable phare, une magnifique lampe colonne, surmontée d'un fouillis délicieux de dentelle et de soie.

La lumière qui s'en échappe pénètre jusqu'aux plus petits recoins, fait chatoyer le velours et la peluche, anime les marbres et les bronzes... Je reportai ma pensée sur ma triste lampe à l'huile, à la lueur blafarde, et je demandai à Madame X... d'où venait cet éclat et quelle était la merveilleuse liqueur qui jetait dans le récipient de sa lampe un flot de carmin éblouissant... Etait-ce une illusion de mon enthousiasme ou une splendide réalité ? Elle éclata de rire ! Comment, me dit-elle, vous ne connaissez pas cette transformation de notre ancien pétrole !... toutes les élégantes l'ont déjà adoptée pour leurs appareils de salon, c'est l'Electricine rouge que fabrique la nouvelle raffinerie de Wasquehal... Avec elle plus de vilaine mèche que l'on apercevait autrefois, le cristal prend la teinte si recherchée de nos cristaux de Bohême... Je suis à l'affut de ces heureuses innovations afin que, chez moi, tout charme les yeux !...

— Ah Madame, comme vous réussissez !

Vous raconterai-je la fin de ma visite ?... non, il est des choses si exquises et si délicates qu'elles ne peuvent être contées sans perdre de leur parfum et de leur prix... Je suis parti le ciel dans l'âme, trouvant la brise agréable, les pavés propres, le premier de l'an délicieux... la faute à quoi ? à quoi ?... je sais que c'est à l'Electricine rouge !

EDNAN REF.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 10 janvier.* — OUTRAGE AUX AGENTS. — Une fille de mœurs légères, Adèle Cornille, qui faisait du scandale à Roubaix, il y a quelques jours, avait été rappelée à l'ordre par l'agent Desrousseaux. Mais ce dernier fut alors très malmené, et traité des épithètes les plus aimables. Traduite devant les juges correctionnels, Adèle Cornille est condamnée à deux mois d'emprisonnement et seize francs d'amende.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A LILLE

La grève de la filature Le Blan est terminée. Les patrons n'ont rien accordé, et les ouvriers ont repris le travail, sans préjudice des réclamations ultérieures.

A LA FILATURE REMY-YON

Une nouvelle grève s'est déclarée, lundi matin, à la filature Remy-Yon, rue des Guinguettes, 33.

Une cinquantaine de contineuses et de finisseuses ont abandonné le travail lundi matin. Les unes, celles qui travaillent à la journée et qui gagnent 2 fr. 35 se sont plaintes de ce que leur salaire est réduit à 2 fr. 15 depuis l'application de la nouvelle loi. Les autres, qui travaillent aux pièces, ont demandé une augmentation de 2 cent. par kilog. de façon à pouvoir atteindre le gain de l'ancienne journée.

A 7 h. 1/2 du matin, elles se sont présentées au *Tiroli Lillois*, rue de Fives, et ont instamment prié M. Lafargue, député, de vouloir bien soutenir leurs revendications. Rendez-vous leur a été donné à 11 heures.

Le syndicat de l'industrie textile a chargé alors MM. Lambert et Bergot de s'occuper de leur situation.

A 5 heures, après une réunion préalable, M. Lambert et une délégation de six ouvrières se sont présentés devant les patrons.

Ceux-ci les ont reçus très aimablement et par esprit de conciliation, ils ont proposé 0 fr. 05 d'augmentation par jour pour les ouvrières à la journée et 0 fr. 01 au kilog pour les ouvrières aux pièces.

M. Lambert a rendu compte de ses démarches aux ouvrières qui ont refusé d'accepter les propositions des patrons.

Une seconde délégation composée également de six ouvrières et de MM. Lambert et Bergot, a été envoyée à M. Rémy qui a déclaré ne vouloir rien changer à ce qu'il avait dit précédemment. Il a menacé en outre les ouvrières de leur donner leur livret si elles ne rentraient pas à l'atelier mardi matin.

A 5 heures du soir une nouvelle réunion a été tenue à l'estaminet Fremeaux. Les ouvrières y assistaient au nombre de quarante. M. Lafargue et les délégués socialistes les ont excitées à la conciliation, en leur conseillant de ne voter la grève qu'à la dernière extrémité.

Le vote a eu lieu au bulletin secret et la continuation du chômage a été décidée à l'unanimité.

Une nouvelle réunion a été tenue mardi à dix heures du matin à l'estaminet Fremeaux. M. Lambert, qui y assistait, a été chargé par les grévistes de tenter une nouvelle démarche auprès des patrons.

M. Remy a maintenu l'augmentation qu'il avait proposée la veille. Il a déclaré qu'il ne pouvait faire plus pour le moment et promit d'étudier la question d'une façon bienveillante lorsque les ouvrières auraient repris le travail.

M. Lambert leur a transmis cette décision qui ne les a pas satisfaites. Elles ont résolu, en conséquence, de continuer le chômage.

Une délégation s'est présentée à la mairie dans l'après midi, accompagnée de M. le député Lafargue et de M. Lambert pour solliciter l'autorisation de quêter et d'organiser une souscription.

AU TISSAGE COURMONT

Une grève générale a éclaté lundi à midi au tissage Courmont.

Le contre-maîtres ont commencé le mouvement pour protester contre l'embauchage d'un nouveau directeur.

Les tisserands des trois ateliers ont suivi leur exemple et vont, paraît-il, en profiter pour proposer une modification de tarif.

Il y a environ 450 ouvriers en grève. Le travail a cessé vers onze heures et demie.

Des délégations ont été envoyées à MM. Courmont.

A SAINT-ANDRÉ

Les ouvriers du tissage Barbry, à Saint-André, ont également refusé de travailler depuis lundi matin. Ils font deux réclamations.

1° Ils demandent le métrage de leurs pièces. Chaque pièce est payée, disent-ils, pour 105 mètres et elles mesurent quelquefois près de 120 mètres; ils veulent que leur salaire soit proportionné à la longueur.

2° Ils demandent une augmentation d'un franc par pièce, c'est-à-dire de revenir à l'ancien tarif qui a été abandonné depuis un an.

M. Barbry a répondu lundi et mardi à M. Carlier, qui s'était présenté au nom des grévistes, qui voulait bien faire droit à la première revendication, mais qu'il lui était impossible d'admettre la seconde.

Le chômage continue.

A PÉRENCHIES

A l'usine Agache, à Pérenchies, il y a également un commencement de grève. Les ouvriers demandent une augmentation de salaire pour compenser la perte journalière d'une heure de travail.

A SECLIN

Rien de nouveau à Seclin. Pas de reprises de travail. Contrairement à ce qui se produit à Lille, les femmes sont à l'usine et les hommes chôment. Cette situation peut se prolonger encore quelque temps.

NORD

Nos représentants. Ont répondu à l'appel nominal pour le scrutin concernant la nomination d'un président, MM. Basly, *Dron*, Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Herbecq, Lamendin, Ledieu, Michau, *Moreau*, Pierre Legrand, Sirot, Trannin ; les autres n'ont pas répondu.

Terrible accident à Lambersart. — *Un homme écrasé par un train.* — Mardi matin, un terrible accident est arrivé à la halte de Lambersart; un cantonnier de la voie ferrée, nommé Edmond Everaere, a été écrasé par l'express qui part de Lille à 6 h. 55, dans les conditions que voici :

Le train-tramway venant de s'arrêter à 7 h. 12, à la halte de Lambersart. A ce moment, le cantonnier Edmond Everaere, âgé de 33 ans, voulut traverser la voie pour porter un bidon de pétrole au conducteur du train-tramway, qui était chargé de le faire remplir à Lille et de le lui rapporter en passant comme cela se faisait tous les jours.

La fumée du train-tramway arrêté se rabattait sur la voie et [illegible] enveloppait entièrement le cantonnier Everaere, qui n'aperçut pas l'express qui part de [illegible] en sens inverse.

Lille à 6 h. 55 et qui arrive [illegible] conné par la machine [illegible] duit en un avec une telle violence que son corps fut [illegible] on a retrouvé une partie du sommet de la tête à quatre mètres plus loin, en dehors de la barrière, on en a ramassé un autre fragment ; la cervelle avait jailli de tous côtés. A dix heures du matin, malgré les lavages qui avaient été opérés, la barrière et la haie environnante en étaient encore remplies.

L'avant-bras droit a été retrouvé également à l'endroit du choc, encastré entre le rail et le contre-rail.

Le corps, ou plutôt le tronc, a été retrouvé à 32 mètres plus loin au milieu de la voie. Entre la barrière et cet endroit on a retrouvé ici un bras, plus loin un bas de jambe, dans le fossé avoisinant presque une jambe entière et le long de la ligne des morceaux de chair, d'os en grande quantité. C'était un épouvantable spectacle.

La barrière de Lambersart se trouve dans le milieu d'un chemin qui quitte la route de Lambersart pour aboutir à Saint-André, en passant entre les propriétés de MM. Grimonprez et Vannin. La barrière se trouve précisément derrière ces deux propriétés.

Comme nous le disons plus haut, Everaere était cantonnier sur la ligne et sa femme garde barrière. Seulement il aidait le matin au service de la barrière sa femme qui n'a point une forte santé.

Il y a trois ans qu'il occupait son poste à la satisfaction de l'administration.

Ce malheureux jouissait, du reste, de l'estime générale à Lambersart.

Il laisse une veuve et 6 enfants de onze, neuf, huit, six, quatre et deux ans.

Douai. — *Mort d'un douaisien au Dahomey.* — La famille Fichelle a reçu, 41 jours après l'évènement, la nouvelle de la mort de M. G. Fichelle, au Dahomey.

— *Une extradition.* — Le nommé Achille Goethals, journalier à Roubaix, condamné pour coups et blessures à quatre mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille, a vu sa peine confirmée par la Cour d'appel de Douai. Tandis que Goethals subissait cet emprisonnement, le parquet de Tournai informait le parquet de Douai que cet individu était recherché pour vol qualifié en Belgique. L'extradition a été demandée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — Laure Veys, rue Vallon 34. — Clémence Desmedt, rue de Lannoy, cour Borgies, 13. — Marcelle Smet, rue de l'Alouette, 10. — Gérard Prevot, rue du Crétinier, 3. — Zoé Vreck, Hotel-Dieu. — Henriette Lempereur, Hotel-Dieu. — Eugène Minne, rue des Longues-Haies prolongée, 383. — Floris Leclercq, rue de Rocroy, cour Piat-Dillies, 15. — Clémence Bayart, rue de Lannoy, 135. — Marie Mores, rue d'Iéna, 2. — Charles Gilte, rue Jacquart, 10. — *Déclarations de décès du 10 janvier.* — Adèle Nys, 67 ans 1 mois 7 jours, rue Marceau, 5. — Martial Dutrieu, 78 ans 13 jours, rue Sébastopol, cour Cliquet, 10. — Pierre Lecroart, 72 ans, rue du Luxembourg, 1. — Jules Tourmemans, 2 ans 8 mois 18 jours, rue des Longues-Haies, 193.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — René Desbouvries, rue Sainte-Ursule. — Marie Grimonprez, rue Phalempins. — Eugène Defru, sentier du Cimetière. — Arthur Hantson, rue du Calre. — Alphonse Lecoutre, rue du Jambon. — Rachel Sanders, rue Nollet. — Jeanne Monton, rue du Brun-Pain. — Madeleine Bouche, rue de Boulogne. — Alexandre Nys, rue de la Latte — Germaine Ségard, rue Winoc-Chogueel. — Urbain Chombaert, rue des Carliers. — Charles Defoin, rue de Lille. — Florence Catel, sentier de Roncq. — *Mariage.* — Edmond Boutegny, 28 ans, fabricant, et Flore Carette 30 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 10 janvier.* — Jules Sauvage, 4 mois 7 jours, rue du Château.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 9 janvier.* — Germaine Duterte, rue de la Procession. — Marie-Louise Olivier, rue Jacquart. — *Mariages du 9 janvier.* — Jules Quartier, 21 ans, tisserand, et Marie-Thérèse Baert, 21 ans, ménagère. — Charles-Louis Cerier, 22 ans, tisserand, et Ursule Demevere, 20 ans, épeuleuse. — Adolphe Norro, 21 ans, tisserand, et Pauline Verfaille, 20 ans, tisserande. — Henri Parmentier, 26 ans, manœuvre de maçon, et Irma Daremaux, 24 ans, tisserande.

#